## AR Prefecture

016-211600903-20210428-2021\_53-DE Reçu le 18/05/2021 Publié le 18/05/2021

## CHITEAUNEUF sur Charente

Ville de Châteauneuf sur Charente Membres en exercice: 27 Membres présents: 25 Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération № 2021-53 Conseil Municipal du 28 Avril 2021

DATE DE CONVOCATION: 22 Avril 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS: J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU T.DEGRANDE – P.FREON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC- K. PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S.RAYNAUD – C. NANGLARD – P. BERTON – C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – S. DELIMOGES donne pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS - P. ORMECHE - S. DELIMOGES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P. BERTON

## OBJET: CHAMP DE FOIRE - INCORPORATION DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de permis de construire déposée par la société Linkcity Centre Sud-Ouest, VU la demande de cette société, afin de transférer à la commune, la voirie de cette place, dans les conditions de l'article R 431-24 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal

- ACCEPTE l'incorporation dans le domaine public communal de la voirie, pour une superficie arrêtée à 725 M2, portant sur les lots suivants (plan annexé):

Lot 2: voirie desservant les futures constructions : 408 M2

Lot 3 : espace public servant de trottoir à l'avant de l'imméuble : 72 M2

Lot 4: placette devant la fontaine : 220 M2

Lot 5: espace public: 25 M2

- PRECISE que cette incorporation n'interviendra qu'après réalisation des travaux, et sur condition que l'état de la voirie respecte le cahier des charges,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer l'acte (notamment acte authentique de transfert au profit de la Commune) et tous documents relatifs à ce transfert, les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la Ste Linkcity Centre Sud-Ouest.

POUR EXTRAIT CONFORME Maire, Jean-Louis LEVESQUE

Conseil municipal du 28 Ava 2020 (55% service de cons